



*Date de dépôt : 20 septembre 2023*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de Philippe de Rougemont : Quelle alternative au parc des Evaux pour le déménagement de l'académie du SFC ?**

En date du 1<sup>er</sup> septembre 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Dans son jugement du 22 juin dernier, le Tribunal administratif de première instance (TAPI) a donné raison aux recours de la coalition « Sauvons le parc des Evaux » et de la commune d'Onex. Ce jugement a annulé les autorisations de construire délivrées par l'Etat pour la réalisation du projet prévu pour l'emménagement de l'académie du SFC au parc des Evaux.*

*Le SFC a un besoin urgent de solution et la commune d'Onex quant à elle a besoin de pouvoir compter sur son parc intact et surtout de pouvoir envisager l'avenir sans l'inflation du trafic automobile que ce projet générerait inévitablement et qui a motivé le TAPI à formuler son jugement.*

*Comme le rappelle l'étude « diagnostic territorial de santé »<sup>1</sup> présentée à la population le 17 mai dernier, défendue notamment par le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz, la population onésienne souffre particulièrement du bruit routier, de la pollution atmosphérique, de la chaleur et d'un manque de végétalisation. **Ce même rapport conclut d'ailleurs à la nécessité pour la commune d'Onex de garder des espaces libres et végétalisés au vu de sa densité et des futurs aménagements prévus.***

---

<sup>1</sup> « La santé des Onésiens révèle une fracture nord-sud », Tribune de Genève, 16 mai 2023 (<https://www.idg.ch/la-sante-des-onesiens-revele-une-fracture-nord-sud-917609002548>).

*Ces considérations m'amènent à questionner comme suit le Conseil d'Etat et à le remercier par avance de ses réponses :*

- Que peut faire l'Etat pour répondre aux exigences des communes, reconnues par le TAPI au sujet du plan de mobilité et des garanties financières ?*
- Dans le cas où le recours du canton contre le jugement du TAPI était rejeté, quelle solution alternative le Conseil d'Etat propose-t-il pour répondre au besoin de l'académie du SFC qui épargne l'espace vert principal de la commune d'Onex ?*
- Etant donné que l'académie devra déménager en 2030 selon la convention signée, pourquoi le Conseil d'Etat ne s'oriente-t-il pas dès à présent vers une alternative définitive aux Evaux au lieu d'avancer vers une voie juridique au dénouement forcément imprévisible ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Pour rappel, l'académie du Servette FC et ses 12 équipes (M8 à M21) s'entraînent actuellement sur le site de Balexert où devrait être réalisé le nouveau cycle d'orientation (CO) du Renard. Elle bénéficie actuellement de 3,5 terrains, et les installations des vestiaires sont très vétustes. L'académie du Servette FC forme les meilleurs talents du canton et est reconnue sur le plan national par l'Association suisse de football. Le projet transitoire des Evaux est prévu pour une durée de 10 ans, dans l'attente de la réalisation du projet définitif sur le site de Crotte-au-Loup à Vernier, à l'horizon 2033. Cette solution transitoire est une condition nécessaire à la libération du site de Balexert et donc à la réalisation du nouveau CO du Renard.

Notre Conseil rappelle également que le projet des Evaux prévoit uniquement la transformation de terrains de football existants, et non une consommation de nouveaux espaces verts.

Par ailleurs, le plan de mobilité présenté avait comme objectif de protéger les habitantes et habitants du chemin François-Chavaz de la circulation automobile, avec l'inauguration d'une nouvelle ligne des Transports publics genevois (TPG) reliant la commune de Confignon au Parc des Evaux, lui offrant ainsi une accessibilité en transports en commun souhaitée depuis de nombreuses années.

En réponse à la première question, il est important de distinguer les exigences des communes de Bernex et d'Onex, qui visent des objectifs différents.

La commune d'Onex s'inquiète du déséquilibre que causerait l'arrivée de l'académie du Servette FC pour les activités du Parc des Evaux liées à la nature, au sport et à la détente. Pour cette raison, elle évoque la surcharge potentielle de circulation sur le chemin François-Chavaz. Or, la nouvelle ligne des TPG prévue sur ce chemin a justement pour objectif de réduire la circulation sur cette zone en offrant une alternative à la voiture pour se rendre au Parc des Evaux.

La commune de Bernex s'oppose quant à elle à la place affectée en faveur de l'académie du Servette FC sur le P+R de Bernex. Cependant, elle ne s'oppose pas au projet de l'académie du Servette FC aux Evaux. Un accord avec la commune de Bernex a été trouvé grâce à la mutualisation du P+R pour les places dévolues aux spectatrices et spectateurs du Servette FC durant le weekend et aux usagères et usagers durant la semaine. A ce titre, la commune de Bernex a signifié son intention de déposer l'autorisation de construire lui revenant, dans l'objectif de mettre en œuvre les mesures de mobilité prévues à l'accès ouest du Parc des Evaux.

Les garanties financières pour la mise en œuvre complète du plan de mobilité sont assurées par le crédit de renouvellement de l'Etat.

En ce qui concerne une éventuelle solution alternative, dans le cas d'un rejet par la chambre administrative de la Cour de justice des recours formulés par le canton et par la Fondation de Evaux, il faudra se résoudre à repousser la réalisation du nouveau CO du Renard jusqu'à la livraison du pôle football définitif à Vernier, soit en 2033.

En conséquence, un plan d'investissement d'importance devra être engagé par le canton pour la construction de bâtiments scolaires temporaires permettant d'absorber le flux de nouveaux élèves prévus.

Enfin, la convention tripartite, conclue le 28 juin 2021 par le canton avec la Fondation des Evaux et l'Association du Servette FC, prévoit une durée temporaire de 10 ans, dès le déménagement de l'académie du Servette FC du site de Balaxert.

Etant donné la procédure en cours pour le projet des Evaux, la date du départ de l'académie du Servette FC sera repoussée d'autant d'années perdues.

Le projet définitif d'académie du Servette FC à Vernier ayant sa propre échéance de livraison, le projet des Eaux revêt toujours une importance capitale pour le canton, ses écolières et écoliers, ainsi que sa relève sportive.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :

Antonio HODGERS